



Parce que la culture, c'est l'affaire de tout le monde

Reconnaître l'apport essentiel du RÉSEAU QUÉBEC FOLKLORE et du réseau des 9 organismes nationaux de loisir culturel œuvrant au service de la population québécoise

**Mémoire présenté par le Réseau Québec Folklore
au Ministre des Finances du Québec, Éric Girard**

Consultations prébudgétaires 2026-2027

décembre 2025



1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU QUÉBEC FOLKLORE

Fondé il y a 50 ans, Réseau Québec Folklore est un organisme national de loisir culturel sans but lucratif voué à la préservation, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immatériel québécois, plus particulièrement des traditions de musique, de danse, de chanson, de conte et de pratiques folkloriques issues de la culture francophone d'ici.

Regroupant des organismes, des artistes, des porteurs de tradition et des citoyens engagés dans toutes les régions du Québec, le Réseau Québec Folklore agit comme instance de concertation, de représentation et de développement du milieu folklorique. Il soutient la vitalité des pratiques traditionnelles par des activités de diffusion, de formation, de documentation et de médiation culturelle, tout en favorisant le dialogue intergénérationnel et l'ancrage régional.

Par son action, le Réseau Québec Folklore contribue activement à :

- la sauvegarde du patrimoine vivant, reconnu par l'UNESCO comme un élément fondamental de la diversité culturelle;
- la transmission des savoirs et des savoir-faire, tant par l'éducation informelle que par l'accompagnement des milieux.
- la participation citoyenne et communautaire, notamment auprès des aînés, des familles et des milieux associatifs;
- la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance, en valorisant des pratiques collectives accessibles et inclusives.

Le Réseau Québec Folklore joue également un rôle structurant dans le paysage culturel québécois en documentant les pratiques folkloriques, en favorisant leur reconnaissance institutionnelle et en contribuant à leur adaptation aux réalités contemporaines, notamment en matière de relève, de diversité des publics et de développement durable des communautés culturelles.

En 2025, le Réseau Québec Folklore c'est :

- 8620 membres individuels et membres de nos 82 regroupements collectifs;
- 10 223 participants réguliers à nos activités et celles de nos représentants;
- 49 000 participants occasionnels à ces activités;
- 14 554 personnes qui consultent nos différents médias électroniques;
- 6 parutions de la revue annuelle Québec Folklore;
- des capsules d'apprentissage en ligne, des ateliers de formation;
- des soirées de danse, des rencontres de musiciens et adeptes, des journées folkloriques... et ce, sur tout le territoire québécois.

Par son expertise, son enracinement territorial et son réseau de partenaires, le Réseau Québec Folklore constitue un acteur clé du patrimoine culturel immatériel au Québec, au service de la mémoire collective, de la transmission culturelle et du vivre-ensemble.

quebecfolklore.qc.ca

2. NOTRE RÉSEAU D'APPARTENANCE

Les organismes nationaux de loisir culturel (ONLC) sont regroupés au sein du **Conseil Québécois du Loisir (CQL)**. Ensemble, les neuf ONLC reconnus par le ministère de la Culture et des Communications forment un réseau essentiel au développement culturel du Québec.

Les neuf ONLC sont :

- **Alliance chorale du Québec**
- **Arts en mouvement Québec**
- **Association des cinémas parallèles du Québec**
- **Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec**
- **Fédération Histoire Québec**
- **Fédération québécoise des sociétés de généalogie**
- **Fédération québécoise du théâtre amateur**
- **Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec**
- **Réseau Québec Folklore**

Ce réseau totalise :

- 1 412 organismes locaux,
- près de 2,9 millions de citoyens et citoyennes rejoints chaque année,
- une présence dans l'ensemble des régions du Québec.

3. NOTRE FINANCEMENT À LA MISSION

En tant qu'ONLC reconnu, le Réseau Québec Folklore reçoit son financement principal du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC), un programme du ministère de la Culture et des Communications essentiel, mais aujourd'hui insuffisant pour soutenir la mission confiée par l'État.

Pour la période 2023-2026, le Réseau Québec Folklore a reçu un financement total de 544 332 \$

Notre financement actuel et futur repose sur un équilibre précaire : sans mesure corrective, c'est une chute brutale de notre capacité d'intervention qui s'annonce.

3.1) Une aide essentielle dont la non-reconduction aurait des impacts délétères

Depuis 2021, chaque ONLC reçoit un montant annuel supplémentaire de 45 000\$ dans le but d'honorer sa mission et d'assurer son fonctionnement. Or, ce montant n'est pas confirmé pour le prochain cycle 2026-2029. Cette compression éventuelle d'un montant total de 1 215 000 \$ (405 000 \$ par an) compromettrait directement l'accessibilité au loisir culturel partout au Québec.

Lors des cinq dernières années, ces sommes ont notamment permis :

- l'accélération des transitions numériques des organismes,
- le renforcement des réseaux de membres,
- la création de collaborations structurantes,
- le développement des publics,
- la diversification des sources de revenus,
- l'amélioration des services aux membres dans toutes les régions.

La diminution ou la disparition de ces fonds équivaldrait à un net retour en arrière pour l'ensemble des ONLC.

3.2) Une aide ponctuelle qui ne remplace pas la récurrence

Les montants issus du PAGAC ont par ailleurs joué un rôle structurant ces dernières années dans la consolidation des financements des ONLC, mais leur nature ponctuelle limite leur impact à long terme. Afin de garantir la stabilité du réseau et de consolider les acquis, il devient nécessaire d'envisager leur pérennisation.

3.3) Un financement qui accuse un retard structurel

Si, à l'instar du CQL, nous calculons le montant réel dont nous avons réellement besoin annuellement pour exercer notre mission en nous basant sur la formule de calcul des seuils plancher du Réseau de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), nous arrivons à un montant total de 690 250 \$ pour le Réseau Québec Folklore

L'enveloppe annuelle du Programme d'aide au fonctionnement pour les 9 organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC) devrait donc être de 6 212 250 \$ alors qu'elle est actuellement de 1 225 000 \$.

Le programme actuel ne couvre donc que 19 % des besoins réels des ONLC. Il est grand temps de remédier à cette situation.

Pour mesurer pleinement l'enjeu que représente ce sous-financement, il importe de rappeler la portée socio-économique du loisir culturel au Québec.

4. L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU LOISIR CULTUREL

Grâce aux travaux approfondis du Conseil Québécois du Loisir (CQL), les impacts du loisir culturel sont désormais bien documentés. Ils révèlent une contribution essentielle à la vitalité culturelle, sociale et économique du Québec.

Soulignons notamment que le loisir culturel :

4.1) Renforce la cohésion sociale et l'engagement citoyen

- près de 3 millions de personnes impliquées par année
- participation intergénérationnelle, inclusive et accessible
- soutien à l'intégration des personnes nouvellement arrivées
- contribution directe à la santé mentale et à la vitalité communautaire

4.2) Soutient l'occupation et le développement du territoire

- milliers d'organismes locaux, actifs dans toutes les régions
- animation culturelle et dynamisation des milieux ruraux et urbains

4.3) Sert d'incubateur artistique et culturel

- formations reconnues par le MEQ et développement des talents qui nourriront les secteurs professionnels
- formation informelle, expérimentation et découverte de la pratique artistique

4.4) Génère des retombées économiques notables

- emplois culturels et en loisirs
- dépenses en région
- effet multiplicateur dans les communautés

4.5) Constitue un investissement préventif en santé et bien-être

- diminution de l'isolement
- renforcement du sentiment d'appartenance
- bénéfices documentés pour les jeunes et les personnes âgées

5. RECOMMANDATIONS

Face à la situation, deux mesures doivent être prises sans délai pour protéger l'écosystème culturel québécois.

5.1) Bonifier l'enveloppe annuelle du PAF-ONLC afin d'atteindre un montant total de 6 212 250\$.

Cette bonification vise à corriger un retard de financement accumulé depuis des années et à permettre aux ONLC :

- de soutenir adéquatement les 1 412 organismes locaux ;
- de maintenir une présence culturelle de proximité dans toutes les régions ;
- de répondre à la demande croissante en participation aux loisirs culturels ;
- d'assurer une gouvernance responsable, conforme aux attentes gouvernementales.

C'est un investissement stratégique pour consolider des services accessibles, ancrés dans les communautés, et essentiels à la cohésion sociale.

5.2) Intégrer au minimum de manière permanente l'aide annuelle de 405 000 \$ au programme PAF-ONLC du MCC

Cette reconduction est indispensable pour :

- stabiliser les organismes nationaux ;
- maintenir les services au public ;
- éviter une rupture dans l'offre culturelle régionale ;
- assurer une prévisibilité financière minimale ;
- permettre la poursuite des engagements découlant de la Politique culturelle du Québec.

Sans ces montants, le réseau perdrait chaque année une capacité d'action dont l'impact se fait sentir directement dans les régions, les municipalités, les écoles, les organismes locaux et la population.

5.3) Reconnaître le rôle du CQL comme soutien et interlocuteur des organismes nationaux de loisir culturel, et l'appuyer financièrement en conséquence

Le CQL est l'interlocuteur central du loisir culturel et un acteur clé pour assurer des interventions cohérentes, structurantes et réellement porteuses pour l'accessibilité et l'inclusion en loisir. Cette reconnaissance, déjà accordée par le ministère de la Culture et des Communications, doit maintenant se traduire par un financement stable et durable, à la hauteur des responsabilités assumées.

En conclusion : choisir d'investir dans les ONLC, c'est choisir d'investir dans les citoyens. Le loisir culturel est la porte d'entrée la plus démocratique vers la culture. Il garantit l'accès, la participation, l'expression et la cohésion.

Un Québec fort culturellement est un Québec où :

- la culture se vit partout,
- les régions sont soutenues,
- les citoyens et citoyennes participent, sans égard à leur niveau socio-économique, leurs origines, leur âge, leur état de santé physique ou mental,
- les jeunes s'engagent,
- les communautés s'épanouissent.

Rehausser le financement des ONLC, c'est renforcer le tissu social du Québec.

C'est un choix clair, concret et durable en faveur du bien commun.